

## Compte-rendu de la séance ordinaire du mardi 25 septembre 2018

**Présents** : Guy MISPOULET, Françoise LANGLADE, Fabien TRUEL, Alain MISPOULET, Émilie MAZET, Annabelle GENRIES, Josette ANDRIEUX, Julien GERDOLLE, Anne-Monique GILLIOCQ

**Représenté(s)** : Mélanie DELPECH par Fabien TRUEL

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** : Sébastien BRUGUES

**Président de séance** : Monsieur Guy MISPOULET

**Secrétaire de séance** : Madame Françoise LANGLADE

### **Ordre du jour** :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 25 juin 2018

### **Affaires générales** :

- Motion contre la fermeture du centre des finances publiques de Martel
- Information concernant la dissolution du Syndicat Mixte de Gestion du Site d'Uxellodunum (SMGSU)

### **Services techniques** :

- Projet presbytère : point sur le projet, examen des plans et procédure des marchés
- Aménagement des jardins de la mairie
- Signalisation des hameaux et sécurité routière, déviation
- Organisation du déménagement de la salle des archives

### **Services à la population** :

- Examen des dossiers sociaux
- Préparation des cérémonies du 11 novembre

### **Informations diverses** :

- Congrès des élus (7 octobre 2018)
- Plan de la commune pour affichage

### **Questions diverses**

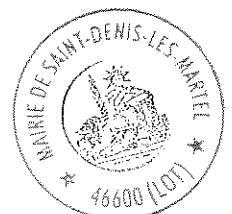
Monsieur le maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Françoise LANGLADE a été désigné(e).

Guy MISPOULET demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du dernier conseil municipal ayant eu lieu.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est adopté - à 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION(S).

### **Affaires générales** :



Monsieur le maire indique qu'il y a lieu d'émettre une DM au budget afin de procéder au réajustement des comptes imputés sur un mauvais article en 2017, par ordre de la trésorerie.

pour: 10, contre 0, abstentions : 0

Après lecture de la motion contre la fermeture du centre des finances publiques de Martel, par Monsieur le maire, le conseil a adopté la motion à 10 Pour, 0 contre, 0 abstention.

### Délibérations du conseil :

#### Decision modificative du BP -Réajustement de comptes (DE 2018 32)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
		TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
1332	Amendes de police transférables	2085.39		
1322 - 91	Subv. non transf. Régions		2085.39	
		TOTAL :	2085.39	2085.39
		TOTAL :	2085.39	2085.39

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINT DENIS LES MARTEL, les jour, mois et an que dessus.

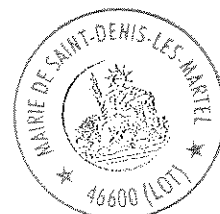
#### Motion contre le projet de fermeture du centre des finances publiques de Martel (DE 2018 33)

Monsieur le maire fait part de la décision unilatérale et brutale de l'administration fiscale représentée par la Direction Départementale des Finances Publiques du projet de fermeture de la trésorerie de Martel programmée au 1er janvier 2019 et propose de voter une motion contre cette décision et pour le maintien de ce service public.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

- s'oppose à la fermeture de la trésorerie de Martel et demande instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural,

- considère que la décision unilatérale de fermer la trésorerie au 1er janvier 2019 engendrerait un préjudice considérable pour le canton,



- considère que le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible doit non seulement être impérativement préservé mais de surcroît être renforcé en moyens humains et matériels.

- considère que le maintien des Centres des Finances Publiques constitue un enjeu important pour le service public et, dans un contexte de crise économique profonde et durable, un enjeu indispensable pour le soutien aux économies locales et la cohésion sociale, le Conseil marque son opposition au projet de la DGFIP.

- considère que le territoire ne peut pas être vidé de tous ses services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics.

- considère qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour les communes que pour les usagers et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national,

- considère que la perte de ces services concourt à la désertification des communes rurales, et que l'Etat ne respecte pas ses engagements en matière de maintien des services publics en milieu rural,

- autorise Monsieur le maire à signer toutes les formalités relevant de cette décision.

Monsieur le maire a fait lecture du compte rendu de la réunion au siège de Cauvaldor à propos de la dissolution du syndicat. Un projet global sera élaboré avec le concours de l'ADEFPAT et des élus. La secrétaire de mairie assurera la continuité administrative du dossier après convention de mise à disposition.

Quant aux finances les contributions versées au syndicat par les communes le seront désormais à Cauvaldor.

## **Services Techniques :**

### **Projet Presbytère.**

Monsieur le maire expose l'étude du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Lot ainsi que le projet de l'agence d'architecture de Vayrac. Les deux études proposent l'aménagement de trois logements dans le bâtiment. Madame Genries demande que soit envisagé la climatisation du logement situé sous les combles. Un devis a été demandé à trois cabinets d'architecture, dans un délais de trois semaines afin de les soumettre à la commission d'appel d'offres.

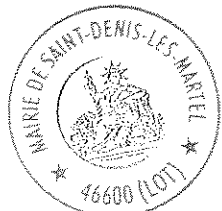
### **Aménagement des jardins de la mairie :**

Monsieur le maire fait le point sur les travaux, le terrain de pétanque a été réalisé, il faut s'assurer que la cloture qui longe le terrain de pétanque soit reculée de 50 cm.

Les plantations d'arbres interviendront en milieu d'automne.

Madame Mazet informe des résultats de la consultation des parents dans le choix des jeux pour l'espace enfant. Le tourniquet est retenu.

Elle rappelle les règles de sécurité exigeant un terrain synthétique amortissant pour les éléments supérieurs à 3 m, cela concerne la demande de jeux à grimper. Madame Mazet finalisera une proposition pour la mi-octobre toujours en concertation avec les parents et dans le respect du budget.



### **Signalisation des hameaux et sécurité routière, déviation :**

Les panneaux de signalisation de hameaux manquants ont été réceptionnés par la mairie, ils seront installés prochainement.

A la suite des travaux dans le centre bourg de Vayrac une déviation en direction de Saint Denis Les Martel a été mise en place et ce jusqu'au mois de juin. Le pont Roux pour des raisons de sécurité a été fermé, la route départementale n'est accessible qu'aux riverains. Madame Mazet au nom des parents d'élèves des écoles primaire et maternelle de Vayrac demande que nous interpellions la mairie de Vayrac afin qu'elle mette en place une signalisation plus évidente des écoles suite aux modifications de la circulation dans ce secteur.

Le 6 septembre 2018, a eu lieu en préfecture une réunion du comité de pilotage de la voirie dans le département, suite à une demande de Monsieur le maire, à propos de l'état du pont, sur les voies SNCF de la D803.

Les représentants de la SNCF et du département ont convenu d'une expertise de l'ouvrage dans les trois mois à venir. Le conseil municipal demande que soit effectué un comptage des camions sur la D803.

### **Organisation du déménagement de la salle des archives :**

Dès que l'agent communal aura aménagé le grenier de la mairie, cet hiver, les archives pourront être déplacées.

### **Services à la population:**

Les dossiers sociaux sont traités avec la collaboration de l'employée de l'agence postale.

Une actualisation de la liste des personnes vulnérables doit être effectuée avant l'hiver.

Un dossier pour le désencombrement d'un logement indigne avant le retour de son occupant a été transmis à la préfecture.

Préparation des cérémonies du 11 novembre 2018.

Madame Genries informe des préparatifs.

La commémoration sera composée d'une exposition alimentée par des objets détenus par les habitants de Saint Denis Les Martel et de lectures de courriers rédigés par des poilus.

### **Informations diverses:**

Congrès des élus le 7 octobre 2018, Madame Gillioq et Monsieur Mispoulet représenteront la commune.

Les devis de plan de la commune pour affichage place de la mairie feront l'objet d'un examen de la commission d'appel d'offres.

Chemin rural de Pontou :

Le chemin communal qui passait dans la propriété de Monsieur Perrinet avait été déplacé, près de la gravière, sans que le tracé en ait été défini. Le 24 septembre 2018, a eu lieu une rencontre des propriétaires riverains avec le géomètre.

Mesdames Siorat étaient absentes.

Un nouveau rendez vous est prévu afin de trouver une solution négociée pour le rétablissement de ce chemin.

Photocopieur :

Un nouveau contrat sera négocié comprenant un rabais de 74€ par mois .

Le conseil est clos par Monsieur le maire à 22h 30.

